

DEPARTEMENT DU
TARN
COMMUNE DE
MOULAYRES



DL_2025_021

DELIBERATION

Séance du mercredi 27 mai 2025

	Date de convocation : 20/05/2025
Membres en Exercice : 11	<i>Le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2^{ème} Adjoint.</i>
Présents : 6	PRESENTS : Laurent BAZART, Maud LEONARD, Gilles BAVAY, Frédéric MATUSZEWSKI, Brigitte BABY, Richard GONNET
Votants : 7	REPRESENTES : Isabelle LOUBIERE AMALVY (Richard GONNET) ABSENTS : Robert FAU, Flora ALBOUY, Vincent TRANIER, Baptiste FONTUGNE

DL_2025_021 – Décision modificative budgétaire DM_2025_001

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2024 propose d'opérer des virements afin de combler un manque de crédits à l'article 681 « Dotations aux amortissements » dû à une erreur lors de l'établissement du Budget Primitif.

VU le CGCT est particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342 ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération n° DE_2024_015 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 en date du 10 avril 2024 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires à l'article 1641 au budget de l'exercice 2024 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° DM_2024_005 comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
023-042	Virement à la section investissement	-306 €			
681-042	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	289 €			
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	17 €			
Total		0 €	Total		0 €
Recettes			Recettes		
			021-0-040	Virement de la section fonctionnement	-306 €
			281531-0-040	Réseaux d'adduction d'eau	306 €
Total		0 €	Total		0 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Frédéric MATUSZEWSKI,
 2^{ème} Adjoint au Maire
 Secrétaire de séance




Laurent Bazart,
 Maire
 Président de séance



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.